****

Reims, le 27 septembre 2017

**Communiqué de presse :**

**Confirmation du non-licenciement de la déléguée du Personnel de « La Sauvegarde »**

**Une victoire pour les libertés syndicales, un enseignement pour l’avenir.**

Bonjour,

Pour avoir dénoncé les mauvaises conditions de travail de ses collègues dans le foyer accueillant des migrants mineurs isolés à Châlons-en-Champagne, foyer dans lequel un jeune était décédé après une chute de la fenêtre de sa chambre.

Début janvier 2016, la direction avait décidé de mettre à pied l'élue du personnel SUD, puis de la licencier. L’inspection du travail avait refusé son licenciement mais la direction a fait appel de cette décision devant le ministre du travail. Durant toute cette période, les militants de SUD Solidaires, de la CGT et de la FSU, ainsi que de nombreuses associations ont apporté leur soutien à Ibtissam, notamment lors de deux rassemblements réussis devant la direction de « La Sauvegarde ». Licencier une militante syndicale parce qu’elle remplit son mandat, c’est s’attaquer à tous les militants syndicaux et par conséquent à tous les travailleurs. Il est particulièrement choquant, qu’une association travaillant dans le domaine social ait un tel comportement. La réponse collective que nous avons tous ensemble donnée est la garantie principale de faire respecter nos droits à défendre les conditions de travail de tous. Un enseignement aussi, à l’heure où les ordonnances Macron ont pour but de limiter l’action syndicale et de donner au patronat la possibilité de licencier encore plus facilement.

Le ministère vient de rendre sa décision, en refusant le licenciement de cette militante. Un succès qui doit beaucoup à la mobilisation de ces derniers mois contre l’acharnement patronal !

Très cordialement,

**Contacts presse :**

**UL CGT Reims SUD Santé sociaux**

Thomas Rose Hassan Elkarkouri

06 81 53 49 75 06 87 60 24 23